

N° : DP 20/91

DECISION DU PRESIDENT

18MRL19 - TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAISON DU PATRIMOINE A OLLIOULES ET CREATION D'UN PARCOURS SPECTACLE - LOT 14 EQUIPEMENT MULTIMEDIA ET AUTOMATION AVENANT N°2

Le Président de la Métropole

VU le décret n°2017/1758 en date du 26/12/17 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°14/04/5 du 14 avril 2014 portant délégations au Président et au Bureau,

VU l'article 139-5 du décret relatif aux marchés publics, et l'article R2194-7 du Code de la Commande Publique, indiquant qu'un marché public de travaux peut être modifié lorsque les modifications ne sont pas substantielles,

VU l'article 139-6 du décret relatif aux marchés publics, et l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique, indiquant qu'un marché public de travaux peut être modifié sans vérification de la substantialité des modifications apportées si leur montant n'excède pas 15%,

VU le marché de Travaux de réhabilitation de la Maison du patrimoine à Ollioules et création d'un parcours spectacle, Lot 14 Equipements multimedia et automation, notifié le 5 avril 2018, à l'entreprise VIDELIO-IEC, pour un montant de 166 375,42 € HT,

VU l'avenant n°1 notifié le 8 octobre 2019, augmentant le montant du marché de 23 688 € HT,

VU le projet d'avenant n°2 ci-annexé,

CONSIDERANT qu'en cours d'exécution des travaux, des adaptations techniques apparaissent nécessaires au vu notamment de problèmes d'intégration de matériels et de fiabilité technique, soit :

1) Diffusion sonore

- Le matériel de diffusion sonore des commentaires en français dans l'ascenseur ne permet pas la diffusion simultanée dans les langues étrangères,
- Les 5 haut-parleurs répartis dans la salle 6 - Carnets de voyage pour la diffusion sonore impliquent des passages de câbles qui ne peuvent pas être intégrés dans les décors,
- Les dimensions du lecteur audionumérique de la salle 7 - Côte d'azur ne permet pas son intégration dans le fauteuil central de la pièce,

2) Capteurs de présence des visiteurs

Les capteurs de présence des visiteurs dans la salle 3-Grands témoins et la salle 6 - Carnets de voyage présentent un problème de fiabilité avec un risque important que le déclenchement soit défaillant étant donné le nombre important de visiteurs dans cet espace restreint,

3) Ecran de la salle 7 - Côte d'azur

L'écran 21 pouces de la salle 7 - Côte d'azur n'est pas nécessaire car la totalité des contenus audiovisuels sera diffusée dans l'écran tactile prévu au présent lot,

4) Gestion de l'éclairage

Les luminaires des salles 1 à 7 ajoutés aux lots 7-Electricité et 11-Agencements et décors scénographiques ne sont pas pilotés par le dispositif de commande à l'accueil pour l'allumage et l'extinction à distance, ainsi que pour la maintenance et l'entretien du bâtiment,

5) Dialogue en wifi entre les visioguides et le système d'automatation,

Les essais de dialogue entre les têtes de série des visioguides et le système d'automatation des salles font apparaître des problèmes de fiabilités,

CONSIDERANT que les modifications de prestations sont les suivantes :

En moins-values :

1) Diffusion sonore

- Ascenseur : suppression du matériel de diffusion sonore : -2 511,00 € HT.
- Salle 6 - Carnets de voyage : suppression des 5 haut-parleurs Yamaha : 311€ HT.
- Salle 7 - Côte d'azur : suppression du lecteur audionumérique initialement prévu : 804 € HT.

2) Capteurs de présence des visiteurs

- Salle 3 - Grands témoins : suppression des capteurs de présence des visiteurs : 4 x 1 400,00 €/U= 5 600,00 € HT (prix inclus dans le poste 3.2 de la DPGF),
- Salle 6 - Carnets de voyage : suppression des capteurs de présence des visiteurs : 3 x 213, 00 €/U= - 639,00 € HT.

3) Ecran de la salle 7-Côte d'azur

- suppression de l'écran 21 pouces : 768 € HT.

En plus-values :

1) Diffusion sonore

- Salle 6 - Carnets de voyage : ajout de 2 haut-parleurs Bose sous l'écran de projection dans l'habillage existant : 450 € HT.
- Salle 7 - Côte d'azur : ajout d'un lecteur audionumérique compact : 1 511,00 € HT.

3) Gestion de l'éclairage

- Ajout d'un dispositif de commande à l'accueil des luminaires des salles 1 à 7 ajoutés aux lots 7 et 11: 7 672,00 € HT.

4) Dialogue en wifi entre les visioguides et le système d'automatisation

- Etude d'optimisation du réseau wifi pour le dialogue entre les têtes de série des visioguides et le système d'automatisation : 1 000,00 € HT.

CONSIDERANT que les moins-values et les plus-values se compensent au montant de 10 633 € HT,

CONSIDERANT que ces travaux sont nécessaires à l'achèvement de l'ouvrage et ne modifient pas l'économie générale du contrat,

DECIDE

ARTICLE 1

DE SIGNER le projet d'avenant n°2 au marché 18MRL19 - Travaux de réhabilitation de la Maison du patrimoine à Ollioules et création d'un parcours spectacle - Lot 14 Equipements multimedia et automation, avec VIDELIO-IEC.

ARTICLE 2

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2019, opération 14217, OT 1098.


La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **21 AVR. 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre





MARCHE N° 18MRL19

**Travaux de réhabilitation de la Maison du patrimoine à Ollioules
et création d'un parcours spectacle
Lot 14 Equipements multimédia et automation
AVENANT N° 1**

A - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE

Collectivité	Métropole Toulon Provence Méditerranée, représentée par Monsieur Hubert FALCO - Président en exercice, dûment habilité par décision du Conseil Communautaire n° 14/04/5 du 14 avril 2014, portant délégations au Président au Bureau.
Direction :	Direction Générale des Services Techniques, Territoires et Proximité
Titulaire du marché :	VIDELIO-IEC , représentée par Pascal ZERATES
Numéro du marché :	18MRL19- 18619
Date de notification :	5 avril 2018
Objet du marché :	Travaux de réhabilitation de la Maison du patrimoine à Ollioules et création d'un parcours spectacle Lot 14 Equipements multimédia et Automation
Montant initial du marché :	166 375.42 €HT (prix global et forfaitaire)
Avenant 1	+ 23 688€HT
Imputation budgétaire :	Opération 14217, OT 1098
Nature de l'acte modifiant le marché :	
	Adaptation techniques mineures

B - OBJET DE L'AVENANT

Article 1 Objet de l'avenant

En cours d'exécution des travaux, des adaptations techniques apparaissent nécessaires et engendrent des ajouts et suppressions de prestations à exécuter :

1) Diffusion sonore

- Le matériel de diffusion sonore des commentaires en français dans l'ascenseur ne permet pas la diffusion simultanée dans les langues étrangères.
- Les 5 haut-parleurs répartis dans la salle 6-Carnets de voyage pour la diffusion sonore impliquent des passages de câbles qui ne peuvent pas être intégrés dans les décors.
- Les dimensions du lecteur audionumérique de la salle 7-Côte d'azur ne permet pas son intégration dans le fauteuil central de la pièce.

2) Capteurs de présence des visiteurs

Les capteurs de présence des visiteurs dans la salle 3-Grands témoins et la salle 6- Carnets de voyage présentent un problème de fiabilité avec un risque important que le déclenchement soit défaillant étant donné le nombre important de visiteurs dans cet espace restreint.

3) Ecran de la salle 7-Côte d'azur

L'écran 21 pouces de la salle 7-Côte d'azur n'est pas nécessaire car la totalité des contenus audiovisuels sera diffusée dans l'écran tactile prévu au présent lot.

4) Gestion de l'éclairage

Les luminaires des salles 1 à 7 ajoutés aux lots 7-Electricité et 11-Agencements et décors scénographiques ne sont pas pilotés par le dispositif de commande à l'accueil pour l'allumage et l'extinction à distance, ainsi que pour la maintenance et l'entretien du bâtiment.

5) Dialogue en wifi entre les visioguides et le système d'automation

Les essais de dialogue entre les têtes de série des visioguides et le système d'automation des salles font apparaître des problèmes de fiabilités.

Des adaptations sont nécessaires à l'achèvement de l'ouvrage et ne modifient pas l'économie générale du contrat.

Article 2 Montant de l'avenant :

Le montant de l'avenant est décomposé comme suit, conformément au devis n° DIEC13019953 annexé :

En Moins-values : -10 633,00€ H.T.

1) Diffusion sonore

- Ascenseur : suppression du matériel de diffusion sonore: -2 511,00€ H.T.

Salle 6-Carnets de voyage : suppression des 5 haut-parleurs Yamaha: -311€ H.T.

Salle 7-Côte d'azur : suppression du lecteur audionumérique initialement prévu: -804€ H.T.

2) Capteurs de présence des visiteurs

Salle 3-Grands témoins : suppression des capteurs de présence des visiteurs : -4x1 400,00€/U= -5 600,00€ H.T. (prix inclus dans le poste 3.2 de la DPGF)

Salle 6-Carnets de voyage : suppression des capteurs de présence des visiteurs : -3x213,00€/U= - 639,00€ H.T.

3) Ecran de la salle 7-Côte d'azur : suppression de l'écran 21 pouces : -768€ H.T.

En Plus-values : 10 633,00€ H.T.

1) Diffusion sonore

Salle 6-Carnets de voyage : ajout de 2 haut-parleurs Bose sous l'écran de projection dans l'habillage existant : 450€ H.T.

Salle 7-Côte d'azur : ajout d'un lecteur audionumérique compact : 1 511,00€ H.T.

4) Gestion de l'éclairage : ajout d'un dispositif de commande à l'accueil des luminaires des salles 1 à 7 ajoutés aux lots 7 et 11: 7 672,00€ H.T.

5) Dialogue en wifi entre les visioguides et le système d'automatisation : étude d'optimisation du réseau wifi pour le dialogue entre les têtes de série des visioguides et le système d'automatisation: 1 000,00€ H.T.

Le montant total du marché reste inchangé et est donc de **190 063,42 € H.T.**

Article 3 Autres incidences (délai)

La durée d'exécution des travaux est prolongée jusqu'à la fin d'exécution des travaux.

Article 4 Divers

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

C - SIGNATURES

Fait à Toulon , le

Pour la société

PO Claire Dupuis


Pour Toulon Provence Méditerranée

Pour le Président, par délégation,
Le Directeur Général Adjoint des Services
Gaëtan ROSSI

VIDELIO - IEC
05 Avenue de la Marjolaine-ECOPARC
34150 Saint-Aunès
Tél : 04 99 13 69 20 - Fax : 04 99 13 69 22
Siège social : 27-41 Bd L. Michel 92230 Gennevilliers
RCS Nanterre 350 093 704